

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de Raccordement d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA

Identification : WEBE036

Version : 9.0

Nombre de pages: 32

Référence edl : **à renseigner**

Date de mise en service : **à renseigner**

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
V9.0	18/03/2022	Modification de la norme DIN VDE 0126-1-1-VRF2014 remplacée par DIN VDE 0126-1-1-VRF 2019	V.6.0
V6.0	25/01/2021	Changement de coordonnées relatives à l'obligation d'achat	V5.0
V5.0	17/07/2018	MAJ prise en compte des évolutions réglementaires (arrêté 9 mai 2017) et séparation de la fiche de collecte en 2 fiches : PV/autres filières – Mise à la charte GreenAlp	V4.2
V4.2	27/03/2012	MAJ Prise en compte de l'arrêté du 04 mars 2011 fixant les conditions d'achat photovoltaïque	V4.0

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Documents associés / Annexes :

Procédure de Traitement de la demande de raccordement d'une Installation de Production HTA.

Mandat spécial de représentation

Protection des installations de Production raccordées au Réseau Public de Distribution.

Résumé / Avertissement :

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un Demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité HTA géré par le Distributeur, d'une Installation de Production de type photovoltaïque, de puissance de raccordement supérieure à 250 kVA avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat.

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Le détail des pièces à joindre est fourni à la fin du document.

Seules les pages 6 à 25 du formulaire, avec date et signature en page 25, sont à retourner avec les pièces demandées au Distributeur.

Pour une demande de raccordement concernant à la fois consommation et production, il convient d'envoyer au Distributeur le présent formulaire conjointement au formulaire "conso".

Le Distributeur rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence, son Référentiel Clientèle, de son Barème de Raccordement et du Catalogue des Prestations accessibles sur son site internet.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Table des matières

PREAMBULE	5
1- DONNEES GENERALES DU PROJET	6
A. INTERVENANTS	6
A1 : Demandeur du raccordement (bénéficiaire du raccordement).....	6
A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)	8
A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production).....	8
B : LOCALISATION DU CHANTIER	9
C : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU	9
C1 : La demande concerne un Site (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au RPD ? *	9
C2 : Raccordement d'Installations groupées dont la somme des puissances de raccordement est supérieure à 100 kVA dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables.....	11
D : DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIRECT	11
E : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	11
2- CARACTÉRISTIQUES DU PROJET	12
F1 : Caractéristiques techniques du Site	12
F2 : Loi de régulation locale de puissance réactive	13
F3 : Capacités d'accueil des départs existants.....	14
F4 : Stockage.....	14
F5 : Emplacement souhaité du PDL de Production	16
F6 : Réseau Electrique Intérieur	17
F7 : Compensation générale du Site.....	17
F8 : Transformateurs D'évacuation Et Unités De Production.....	17
F9 : Panneaux photovoltaïques - Caractéristiques	18

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

F10 : Dispositif de surveillance	19
G : DESCRIPTION DES ONDULEURS	20
H : TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES ONDULEURS - CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES.....	22
3 - DONNEES ADMINISTRATIVES	25
K : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	25
L : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS	25
4 - CERTIFICATION DE DONNEES	26
5 - DOCUMENTS A JOINDRE AVEC LA DEMANDE DE RACCORDEMENT	27
ANNEXE 1 – COORDONNEES DU DISTRIBUTEUR	30
ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES	31

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Préambule

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Les demandes sont transmises au Distributeur par courrier postal ou électronique, accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

Si, sur le même Site que votre projet, vous souhaitez raccorder une Installation de Consommation électrique (besoins propres ou bien auxiliaires de l'Installation de Production), vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une Installation de Consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site internet du Distributeur.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'Acheteur Obligé des données nécessaires pour établir votre contrat d'obligation d'achat. A partir du 1er janvier 2018, pour être considérée comme complète une demande de raccordement doit comporter une preuve de paiement de la caution de réalisation auprès de l'acheteur obligé.

Vous trouverez en fin de document les explications concernant le détail des pièces à fournir. Celles-ci, ainsi que les champs du présent document marqués d'un *, sont considérés par le Distributeur comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier. Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

La Proposition Technique et Financière et la Convention de Raccordement qui découleront des informations communiquées deviendraient caduques si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes les modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

1- DONNEES GENERALES DU PROJET

A. INTERVENANTS

A1 : Demandeur du raccordement (bénéficiaire du raccordement)

Particulier (préciser : M, Mme. Nom, prénoms) *

Société ou entreprise *

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹
dûment habilité(e) à cet effet. Joindre KBIS.

Forme juridique² : *

Type d'entreprise³ * : ME PME ETI GE

Secteur économique principal (niveau du groupe 4 de la NACE)⁴ * :

SIRET :

Collectivité territoriale ou service de l'État

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme⁵
dûment habilité(e) à cet effet

SIRET du budget⁶ : * Code service :

Code engagement :

Adresse actuelle

N° et nom de la voie : *

Code postal : * Commune : *

¹ Préciser le cas échéant la fonction (« Directeur Technique »...).

² A choisir entre : ASSOCIATION / EARL / EI / EURL / EPA / EUURL / GAEC / GIE / PROF._LIBERALE / SA / SARL / SARL_U / SAS / SASU / SCA / SCEA / SCI / SCM / SCOP / SCP / SCS / SEL / SEM / SEP / SIVU / SMC / SNC

³ ME = Micro-Entreprise, PME = Petite et Moyenne Entreprise, ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire, GE = Grande Entreprise. En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁴ Le niveau 4 du code NACE est un code à 4 chiffres dont l'arborescence est décrite sur le lien : <https://www.insee.fr/fr/information/2406147>. En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁵ Préciser le cas échéant la fonction : « Maire »...

⁶ Ce SIRET (associé aux codes service et engagement) permettra de dématérialiser l'envoi de la facture des frais de raccordement.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Téléphone 1 : * Téléphone 2 :
Adresse email : (du producteur)⁷

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant ou à construire) :

- Oui
 Non → Fournir le nom du propriétaire (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire)⁸ : Joindre le contrat de mise à disposition de la toiture.
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone : Adresse email :

Interlocuteur: (nom, prénom)
 Téléphone:
 Adresse email :

Interlocuteur technique (l'exploitant): le Demandeur Autre
 Précisez : Nom, prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Adresse email :

⁷ Après la mise en service de l'Installation de Production, elle permettra au Distributeur de publier chaque semestre vers le producteur, les index de production (et le cas échéant de non-consommation). Si le producteur ne dispose pas d'une telle adresse, il peut indiquer celle d'un tiers qu'il autorise à recevoir les index et qu'il aura dûment informé. À tout moment, le producteur pourra changer cette adresse électronique en s'adressant à son conseiller GRD. Elle est également transmise à l'Acheteur Obligé.
⁸ Et produire, en plus du titre de propriété au nom du propriétaire, un contrat de mise à disposition de la toiture signé entre le propriétaire et le Demandeur.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

A2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Le Demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * Oui Non

Si OUI, indiquer le type d'habilitation : *

Autorisation⁹

Mandat¹⁰

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

signer en son nom et pour son compte le CARD-I et la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

mandant (le producteur)

mandataire, au nom et pour le compte du mandant

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur du Distributeur et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme¹¹
dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : *

Code postal : * Commune : *

Téléphone 1 : * Téléphone 2 :

Adresse email : *

A3 : Installateur (qui réalise l'Installation de Production)

L'installateur est : *

Le Demandeur

⁹ L'autorisation permet d'exprimer la demande de raccordement auprès du Distributeur et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement

¹⁰ Le mandataire agit au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur du Distributeur jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

¹¹ À préciser si société : donner alors le titre ou la fonction (par exemple : "Directeur", "ingénieur-conseil"....).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

<input type="checkbox"/> Le tiers habilité <input type="checkbox"/> Une tierce entreprise (préciser son nom) : <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">Téléphone :</div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;">Email :</div>

B : LOCALISATION DU CHANTIER

Nom de l'opération :		
Nom du Site de production ¹² :		
SIRET du Site de production * (sauf si le Demandeur est un particulier) :		
Adresse : *	
Code postal : *	Code INSEE Commune: *
L'Installation est prévue : * <input type="checkbox"/> sur un immeuble ou un Site collectif ¹³ <input type="checkbox"/> sur un Site individuel		
Données cadastrales * : n° de section : n° de parcelle :		
Coordonnée GPS du PDL : * (..... ;) (Latitude ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84)		

C : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

C1 : La demande concerne un Site (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au RPD ? *

<input type="checkbox"/> OUI (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s)) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTA en Soutirage <input type="checkbox"/> HTA en Injection <p>Si Oui, la demande en Injection concerne-t-elle la même entité juridique qu'en Soutirage/Injection ? *</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

¹² C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du Demandeur qui sera utilisé. Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016, tout comme le numéro SIRET et le Code INSEE Commune.

¹³ À cocher dans le cas d'une Installation partagée (sur un toit ou un terrain commun) ou à raccorder sur un ouvrage de branchement partagé (colonne d'immeuble collectif)

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Si Oui en soutirage et même entité juridique, Puissance souscrite actuelle * : kVA. N° de PDS(Point de Soutirage) ¹⁴ * :	
Nom du titulaire *	:
Référence du contrat de fourniture ou du contrat d'accès (CARD) * :	
Si Oui en injection et même entité juridique, Puissance de production installée Pmax actuelle* : kW ¹⁵ Référence du contrat d'accès (CARD-I, CRAE) : Nature de la modification de raccordement * : <input type="checkbox"/> Augmentation de puissance de raccordement ¹⁶ <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de Production ¹⁷ <input type="checkbox"/> Demande de modification de la demande initiale (T0 en date du) <input type="checkbox"/> Rénovation dans le cadre de l'arrêté du 23 avril 2008 (Art 2) <input type="checkbox"/> Hors Rénovation <input type="checkbox"/> Autre	
Détails modification de raccordement souhaitée :	
<input type="checkbox"/> NON, le Site n'est pas déjà raccordé au RPD du Distributeur. Une demande simultanée pour une alimentation en Soutirage : - Est-elle nécessaire ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - A-t-elle été réalisée auprès du Distributeur ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, Puissance de Raccordement en Soutirage : * kW ¹⁵ Si oui, la demande en Soutirage et injection concerne la même entité juridique : * <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

¹⁴ Référence sur 6 chiffres (indépendante du fournisseur) à relever sur la dernière facture de consommation d'électricité ;

¹⁵ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1.

¹⁶ Le producteur souhaite conserver son Point de Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

¹⁷ Le producteur souhaite créer un nouveau Point de Livraison pour son Installation de Production.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

C2 : Raccordement d'Installations groupées¹⁸ dont la somme des puissances de raccordement est supérieure à 100 kVA dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables

Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L 336-4 du code de l'énergie *

- OUI (aucun autre projet)
- NON (compléter les informations ci-dessous)

Indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus
(Numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement)

.....

.....

.....

D : DEMANDE DE RACCORDEMENT INDIRECT

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement indirect ?¹⁹ *

(Si la case « Oui » est cochée, la Fiche I est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée)

- OUI ²⁰ NON

Si Oui, CARD-S et/ou-I et Puissance de Raccordement en Soutirage et /ou Injection du Site hébergeur :

- CARD-S CARD-I n° Contrat: Puissance : kW

E : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

(toutes informations nécessaires au traitement de la demande de raccordement)

.....

.....

.....

.....

¹⁸ Telles que définies à l'article D 321-10 du code de l'énergie. Le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par le Distributeur. Lors de cet examen, le Distributeur vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 100 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

¹⁹ Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016

²⁰ Si oui, compléter les informations du paragraphe I.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

2- CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

F1 : Caractéristiques techniques du Site

Puissance maximale de l'Installation (Pmax)²¹ * : kW.

Puissance de raccordement en injection (Pracc)²² : * kW

(= Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution)

Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage au niveau du Point de Livraison ? OUI NON

En cas de raccordement triphasé, donner la répartition de cette Pracc sur chacune des trois phases :

Phase 1: * kVA phase 2: * kVA phase 3: * kVA.

Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du PDL) : kW.

Productibilité moyenne annuelle estimée : kWh (Quantité d'énergie susceptible d'être produite en 1 an)

Fourniture moyenne annuelle estimée : kWh (Quantité d'énergie susceptible d'être fournie à l'acheteur)

Option de production²³ : l'Offre de Raccordement est demandée en vue de *:

L'injection de la totalité de la production

L'injection du surplus de la production (déduction faite de la consommation)

L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site : Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le demandeur souhaite bénéficier de la prime Pb au sens de l'article 8 de l'arrêté du 9 mai 2017, un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) sera établi.

²¹ La puissance maximale de l'Installation est définie par la réglementation comme « la somme des puissances unitaires installées des machines électrogènes susceptibles de pouvoir fonctionner simultanément ». Dans le cas de la production photovoltaïque avec obligation d'achat, cette puissance maximale doit être inférieure ou égale à la somme des puissances-crêtes installées.

²² La puissance de raccordement en injection est définie par le Demandeur comme la puissance maximale qu'il souhaite injecter ou pouvoir injecter au Réseau Public de Distribution. Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

²³ Un "Demandeur sans contrat de consommation" ne peut choisir que l'option "injection en totalité" ; par ailleurs, l'option "vente du surplus" n'est possible que si le Demandeur est aussi le titulaire du contrat de consommation. L'option de production ne pourra plus être modifiée après la mise en service,

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Joindre un schéma de l'installation

Caractère de la demande : Etude de faisabilité (Formulaire terminé) OU Etude
détaillée/PTF (formulaire à continuer)

F2 : Loi de régulation locale de puissance réactive

Le Demandeur souhaite que le Distributeur étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation
locale de puissance réactive de type $Q=f(U)$ * : Oui Non

Si oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte :

Q_{max} = kVar soit un ratio $Q_{max}/Pracc\ inj$ =

Q_{min} = kVar soit un ratio $Q_{min}/Pracc\ inj$ =

*Et joindre un diagramme [P, Q] et [U, Q] précisant les capacités constructives de l'Installation au niveau du
point de livraison. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences, à défaut une attestation
d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Q_{min}/Q_{max}) peut être jointe.*

Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte :

$Q_{min} = -0.35x Pracc\ inj$ et $Q_{max} = 0.4x Pracc\ inj$

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

F3 : Capacités d'accueil des départs existants

Dans le cas où la Solution de Raccordement de Référence implique soit :

- La création d'un départ direct,
- Des renforcements du réseau HTA existant,
- Le dispositif d'extension des ouvrages propres.²⁴

le Demandeur souhaite que le Distributeur lui fournisse la capacité d'accueil des deux départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence : Oui
 Non

Si oui, et dans le cas d'une demande de raccordement, le Demandeur souhaite recevoir, en plus de l'Offre de Raccordement de Référence, un devis d'étude de type :

- Division de parc ?
- Puissance de raccordement en injection plus faible ?

Préciser Pracc inj minimale : kW

F4 : Stockage

Existence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique²⁵ * :

NON

OUI : Type de stockage²⁶: Batterie Hydrogène Volant d'inertie

Nombre de groupes de stockage * : Pmax installée en charge * : kW

Energie stockable * : Pmax installée en décharge * : kW

Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ²⁵ ?*

OUI

NON

²⁴ **Ouvrages propres** : ouvrages destinés à assurer le raccordement d'une Installation de Production aux ouvrages du SRRRER. Les ouvrages propres sont constitués par les ouvrages électriques nouvellement créés ou créés en remplacement d'ouvrages existants dans le domaine de tension de raccordement ainsi que par ceux créés au niveau de tension supérieur et situés à l'amont des bornes de sortie du disjoncteur équipant le point de raccordement d'un Producteur au réseau public de distribution et à l'aval des ouvrages du SRRRER

²⁵ Pour l'éligibilité à l'obligation d'achat photovoltaïque, l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production. S'il y a présence d'un dispositif de stockage, merci de fournir le schéma unifilaire de l'Installation.

²⁶ Cette donnée est rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Si OUI,

Préciser les références des autres demandes (noms, SIRET et adresses des autres demandes de
raccordement): *

.....

.....

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

F5 : Emplacement souhaité du PDL de Production

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

GreenAlp vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

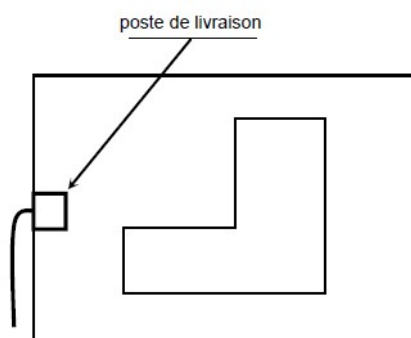
Selon la Documentation Technique de Référence, le raccordement de référence de votre Installation correspond au poste de livraison en limite de domaine privé.

À votre demande, GreenAlp étudie la possibilité de réaliser le déport du poste de livraison à l'intérieur du Site. GreenAlp vous précise alors que les travaux dans le domaine privé sont à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre Installation.

Cocher la configuration souhaitée *:

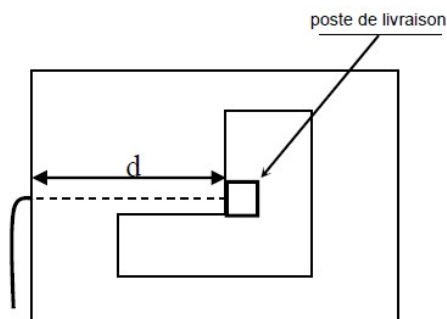
Raccordement de Référence.

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Autre configuration

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel du Distributeur.



**Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur**

Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison : d = mètres

Le diamètre des fourreaux sera précisé dans la Convention de Raccordement. Le géo – référencement des ouvrages réalisés en domaine privé sera réalisé par GreenAlp.

F6 : Réseau Electrique Intérieur

Schéma de l'installation intérieure

Indiquer sur le schéma l'ensemble des Unités de Production, l'organe de couplage de chaque Unité de Production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.

N° Référence du document:
.....

F7 : Compensation générale du Site

(ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine)

Le site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?

- OUI
 NON

Puissance totale des condensateurs : kVar

Nombre de gradins :

Puissance unitaire : kVar

F8 : Transformateurs D'évacuation Et Unités De Production

Transformateurs d'évacuation		Unités de Production associées au transformateur : Onduleurs		
Puissance apparente nominale Sn (kVA)	Nombre	Nombre	Puissance apparente nominale Sn (kVA)	Puissance apparente maximale Smax (kVA)

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

F9 : Panneaux photovoltaïques - Caractéristiques

Puissance installée sur bâti, respectant les critères
généraux d'implantation sur bâti *kWc

Puissance installée relative à une Installation lauréate ou
candidate à un appel d'offres*kWc

Puissance installée au sol *kWc

En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

45 En application du 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 100 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent bénéficier de l'obligation d'achat.

Installation au sol : Oui Non

Si oui, type d'installation : Fixe 1 axe de rotation 2 axes de rotation

Moyen de production : intégration au bâti intégration simplifiée au bâti sans intégration au bâti

Type de bâtiment : Bâtiment à usage d'habitation, enseignement ou de santé autre, préciser :

Type de technologie

- Silicium poly-cristallin
- Silicium mono-cristallin
- Silicium amorphe
- Couche mince à base de tellure de cadmium
- Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium
- Couche mince à base de composés organiques
- Autre

Surface totale des panneaux..... m²

**Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur**

Coordonnées géodésiques des 4 points extrémaux du champ PV (au format xx°yy'zz, zz") * :

Point 1 : Latitude = Longitude =
.....

Point 2 : Latitude = Longitude =
.....

Point 3 : Latitude = Longitude =
.....

Point 4 : Latitude = Longitude =
.....

Puissance Q à déclarer ? Oui Non

(Valeur Q)²⁷ : * kWc

Affaires liées à la valeur Q et/ou au(x) document(s) d'architecte²⁸ * : (Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q)

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat :
BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat :
BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat :
BTA.....

N° d'affaire raccordement : N° de contrat d'achat :
BTA.....

F10 : Dispositif de surveillance

*Si la Pmax de l'Installation de Production est supérieure ou égale 5 MW)**

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation P645 (Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une Installation de Production HTA) ? Oui Non

Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par le Distributeur.

²⁷ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 9 mai 2017, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres Installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'Installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'Installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 de cet arrêté.

²⁸ Conformément au point 8 de l'article 3 de l'arrêté du 9 mai 2017, la liste du (des) numéro(s) de demande(s) de raccordement au Réseau Public de Distribution ainsi que le(s) N° de contrat d'achat sont à fournir pour les Installations entrant dans le calcul de la valeur Q ou faisant référence à l'attestation d'architecte. Si plus de 4 affaires sont concernées, signalez-les dans les observations du pavé G. Si vous ne connaissez pas encore un ou plusieurs numéro(s) de demande(s) de raccordement, saisissez "999" et communiquez-nous le(s) numéro(s) définitif(s) dès que vous en aurez connaissance.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Remplir une fiche par onduleur assurant le transit total de puissance :

G : DESCRIPTION DES ONDULEURS²⁹

Marque et référence de l'onduleur * :

Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur * : (Référence du document)

Nombre : *

Puissance apparente nominale de l'onduleur Sn * : kVA

Puissance apparente maximale Smax * :kVA

Courant nominal In:* A

Tension de sortie assignée * :V

Type de connexion : * monophasé
 triphasé
 autre, Préciser :

Type d'électronique de puissance * : commutation assistée (Thyristors)
 commutation forcée (IGBT-MLI)

Si plusieurs onduleurs, joindre schéma électrique du raccordement avec les phases du branchement.

Cas de GRENOBLE & Saint Marcellin : Impédance à 217 Hz

Impédance du convertisseur à 217 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur) :

Schéma équivalent série R_{217Hz} = Ω

Schéma équivalent parallèle X_{217Hz} = Ω

Cas HORS GRENOBLE : Impédance à 175 Hz (infinie si pas de données renseignées)

²⁹ Si c'est un autre type d'onduleur qui est finalement installé, merci d'en aviser le Distributeur (il n'est pas nécessaire de refaire la demande); veuillez également à ce que le dossier transmis à CONSUEL soit à jour..

**Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur**

Impédance du convertisseur à 175 Hz - R et X en ohm, donner les valeurs côté BT (non prise en compte du transformateur) :

- | | |
|------------------------------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Schéma équivalent série | R _{175Hz} = Ω |
| <input type="checkbox"/> Schéma équivalent parallèle | X _{175Hz} = Ω |

Comportement en cas de court-circuit en sortie d'onduleur

Fournir la valeur du courant crête maximal (I_p) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (I_k'')
Valeurs mesurée à la sortie de l'onduleur, côté BT (non prise en compte du transformateur)

I_p = A
I_k'' = A

Harmoniques

Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur* :

- NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16 A par phase,
- CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase,
- NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase,
Ou
- NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 ; CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Remplir une fiche par type de transformateur présent sur le site

H : TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES ONDULEURS - CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES	
Marque et référence du transformateur *	
Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur *	Référence du document :
Puissance nominale * kVA
Tension primaire * kV
Tension secondaire * kV
Tension de court-circuit * %
<p>Courant d'enclenchement – I enclenchement crête/ I nominal crête</p> <p><i>(remplir la valeur prenant en compte le dispositif de limitation de courant d'enclenchement le cas échéant) Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête.</i></p> <p><i>Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / V2</i></p> <p>Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement :</p>	<p>..... p.u</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <i>(si oui, une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe aux Fiches de Collecte)</i></p> <p><input type="checkbox"/> NON</p>
Courant à vide * %
Pertes à vide * kW
Pertes au courant nominal * kW

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Remplir une fiche par Installation indirectement raccordée

I : COORDONNEES DE L'HEBERGE (dans le cas d'une demande de raccordement indirect)
<p>Nom de l'hébergé *</p> <p><input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme) :</p> <p><input type="checkbox"/> Société :</p> <p style="padding-left: 40px;">Forme juridique :</p> <p style="padding-left: 40px;">SIREN * :</p> <p style="padding-left: 40px;">Fournir un KBIS</p> <p><input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'Etat</p>
<p>Adresse * :</p>
<p>Code Postale – Ville – Pays * :</p>
<p>Interlocuteur (Nom, Prénom) * :</p>
<p>Téléphone :</p> <p>FAX :</p> <p>Adresse email :</p>
<p>Localisation du site hébergé</p>
<p>Nom * :</p> <p>SIRET * :</p> <p>Adresse * :</p> <p>Code postal – Ville * :</p> <p>Code INSEE Commune * :</p> <p>Coordonnées GPS du PDL * : (..... ;)</p> <p><i>[Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84</i></p>
<p>Réseau électrique intérieur spécifique au raccordement indirect</p>

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Schéma unifilaire du réseau interne *	Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PdL et le poste de l'Installation de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PdL.
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

J : APRES LE RACCORDEMENT

Adresse de facturation du solde du raccordement :

Adresse du Demandeur ou du Mandataire (la personne ayant payé l'acompte)

Autre adresse :

M. ou Mme. * :

Adresse * :

Code postal * : Commune * :

L'interlocuteur technique (exploitant mentionné sur la Convention d'Exploitation) pour le Site de Production sera :

Le Producteur (cas général)

Autre : M. ou Mme. * :

.....

Adresse * :

.....

Code postal * : Commune * :

Téléphone * : Adresse email :

.....

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

3 - DONNEES ADMINISTRATIVES

K : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
<p>Obligation d'achat souhaitée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, joindre l'accord de rattachement au Responsable d'Equilibre RE choisi =</p> <p>.....</p> <p>Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques :*</p> <p>Candidat : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Lauréat : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON retenu parmi les lauréats <input type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés</p> <p>Si OUI, désignation de l'appel d'offres :</p> <p>Mode de paiement souhaité : <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Prélèvement automatique, joindre un RIB et autorisation de prélèvement</p>

L : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS
<p>Date souhaitée de mise en service de l'Installation³⁰ : *</p> <p>Observations éventuelles :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

³⁰ Cette date permet au Distributeur d'apprécier l'état d'avancement du projet mais peut être incompatible avec nos délais d'étude et de réalisation ou ceux d'autorisations administratives. Si en particulier des travaux sur le domaine public sont nécessaires, le Distributeur engage, pour le compte du Demandeur, les démarches pour l'obtention d'autorisations administratives qui peuvent nécessiter un délai de plusieurs semaines ; s'il y a lieu, une autre date sera fixée en commun

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

4 - CERTIFICATION DE DONNEES

Le Distributeur établira une proposition de raccordement avec un devis à partir des éléments indiqués dans ce formulaire.

Les données demandées dans le cadre du présent document sont à destination du Distributeur et de ses sous-traitants ainsi qu'à l'acheteur obligé si vous souhaitez bénéficier de l'obligation d'achat. Elles servent à traiter la demande du Producteur et à le recontacter. Hors obligation légale, elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers pour quelque raison que ce soit.

Les informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 ans, sauf si vous (Producteur) exercez votre droit de suppression des données vous concernant ou si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (JO du 21 juin 2018) et du Règlement général de protection des données du 27 avril 2016, le Producteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles, qu'il peut exercer par courrier électronique adressé à travauxetraccordements.aff@greenalp.fr, sous réserve de la production en pièce jointe d'un justificatif d'identité valide. Pour plus d'information, le Producteur peut consulter la Politique de confidentialité et protection des données personnelles du groupe GEG

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Producteur peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

En cochant cette case et en renseignant les informations demandées, vous reconnaissez donner votre accord à leur utilisation par le groupe GEG pour vous contacter ultérieurement.

Date : *

Nom et prénom du signataire : *

Fonction :

Signature : *

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

5 - DOCUMENTS A JOINDRE AVEC LA DEMANDE DE RACCORDEMENT

Récapitulatif des pièces demandées		
pièce		Obligatoire ?
1	Les pages de formulaire renseignées et paraphées	Oui (dans tous les cas)
2	Plan de situation	Oui (dans tous les cas)
3	Plan de masse	Oui (dans tous les cas)
4	Titre de propriété du bâtiment d'implantation (s'il existe) ou de la parcelle (si bâtiment à construire)	Oui (dans tous les cas)
5	Contrat de mise à disposition de la toiture	Oui (si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment)
6	Mandat / Autorisation	Oui (si appel à tiers habilité)
7	KBIS	Oui (si le Demandeur est une société)
8	Permis de construire/ Autorisation d'urbanisme/ autre	Oui (si l'Installation en nécessité un)
9	Attestation d'architecte	Oui (si cadre de l'annexe 3 de l'arrêté du 9/05/2017)
10	Certificat d'installateur	Oui
11	Schéma unifilaire de l'Installation	Oui
12	Certificats de conformité NF EN ou CEI 61000-3-x ou CEI 61000-6-3	Oui
13	Schéma unifilaire spécifique dans le cas d'un raccordement indirect	Oui (si raccordement indirect)
14	Attestation de groupement solidaire	Oui (si raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe)
15	Attestation de tenue en régime perturbé du RPD	Pour les Installations de Pmax > = 5 MW
16	Autorisation d'exploiter	Oui

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande.

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessus est suffisante (ou les documents numérisés si l'envoi est fait par email).

GreenAlp – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 29 938 412 euros
SIÈGE SOCIAL : 49 rue Felix Esclangon – CS 10110 38042 Grenoble cedex 9 RCS Grenoble 833 619 109

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

Explication des pièces demandées

1. Les pages complétées (pages 5 à 24) du présent formulaire avec tous les champs obligatoires, signalés par un *, dûment renseignés ;

2. Un plan de situation du terrain permettant de localiser précisément le projet dans la rue ou le quartier : le plan fourni pour la déclaration préalable, le permis de construire... convient a priori. Ce type de plan s'obtient aisément sur les Sites de services cartographiques (cadastre, geoportail, googlemaps, viamichelin, mappy...).

Deux points importants pour un plan exploitable :

- l'échelle doit être bien choisie (pas trop "zoomée" en particulier) pour pouvoir précisément situer le terrain (ou la parcelle) concerné par rapport à la voirie environnante (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) ;
- le terrain (ou parcelle) concerné doit être clairement marqué ou identifié (repère, cercle...).

3. Un plan de masse (coté ou précisant l'échelle), indiquant les limites de la parcelle, le bâtiment d'implantation et l'emplacement existant ou souhaité du poste de livraison, ainsi que du compteur de production ; le Distributeur recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr). (Échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité. Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 9 mai 2017 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.

4. Le titre de propriété du (ou des) bâtiment(s) d'implantation de l'Installation objet de la demande (s'il existe) : le dernier avis d'imposition foncière ou une attestation notariée de propriété sont acceptés. Si le bâtiment est à construire, la pièce à fournir est le titre relatif au terrain.

En application de l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

5. Le contrat de mise à disposition de la toiture Signé entre le propriétaire et le producteur si celui-ci n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation.

6. Un mandat ou une autorisation : ces modèles sont disponibles sur le site du Distributeur www.greenalp.fr ou peuvent vous être adressés sur demande.

7. Un KBIS si le Demandeur est une société.

8. L'arrêté de permis de construire (si implantation sur un bâtiment à construire)

Ou la déclaration préalable (DP) de travaux (comprendre : certificat de non-opposition au projet ou toute autre autorisation administrative requise).

Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir le Distributeur.

9. Une attestation d'architecte, dans les cas d'exception à la règle des 100 mètres pour établir le contour des Sites d'implantation, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 9 mai 2017.

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

10. Un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du 9 mai 2017 ; ce certificat est à fournir à partir du 01/10/2017 pour une puissance installée inférieure ou égale à 9 kWc et à partir du 01/01/2018 pour toute puissance installée.

11. Un schéma unifilaire de l'Installation de Production qui indique :

- l'ensemble des onduleurs, le dispositif de sectionnement à coupure certaine, l'organe de découplage du Site ;
- le raccordement des auxiliaires et du dispositif de stockage, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secours.
- explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.

L'arrêté du 9 mai 2017 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production.

12. Respect des émissions harmoniques.

13. Schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PdS et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement.

Pour mémoire :

- au plus tard avec l'accord sur la Proposition de Raccordement, dans le cas d'Installations de puissance ≤ 6 kVA par phase nécessitant une déclaration préalable, il faudra fournir le certificat de non-opposition au projet, ou à défaut une attestation d'accord tacite de la mairie à l'issue du délai d'instruction ;
- avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'Installation de Production, visée par CONSUEL (le "modèle violet", CERFA 15524, s'il y a un stockage d'énergie associé) ;
- le Producteur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).

Modalités d'envoi

Formulaire et documents sont à envoyer conjointement par la poste ou par email.

Si vous devez envoyer ultérieurement des documents complémentaires, merci de préciser la référence d'affaire si vous en disposez déjà ou les éléments permettant de retrouver votre demande (nom du Demandeur, code postal et commune du Site de production).

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

ANNEXE 1 – COORDONNEES DU DISTRIBUTEUR

Veillez adresser ce document dûment rempli et toute question relative au raccordement :

Soit Par Courrier :

GREENALP – Département Ingénierie
49, avenue Félix Esclangon
CS 10110
38042 Grenoble CEDEX 09

Soit Par Email :

travauxetraccordements.aff@greenalp.fr

Pour toute question relative à l'**Obligation d'Achat** :

Département Risques Energies et Approvisionnement Marché :

Email : oa@geg.fr

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250 kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

ANNEXE 2 : MODELE DE DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES	
<i>en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec le Distributeur</i>	
<p><i>Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec le Distributeur.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.</i></p>	
<i>Désignation, siège social, adresse complète et n° d'immatriculation au RCS des entreprises</i>	<i>Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise, date et signature</i>

Fiche de collecte de renseignements pour une demande de
raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 250
kVA au Réseau Public de Distribution HTA géré par le Distributeur

<i>(si le nombre d'entreprises le justifie, poursuivre le tableau sur une 2ème page)</i>	